

Communiqué de presse

Europe / Environnement / Bâtiment / Éclairage / Ecoconception / Transition énergétique

Inventeurs de LED, de capteurs et d'automatismes intelligents, les industriels du Syndicat de l'éclairage représentent les deux tiers du marché des espaces intérieurs et extérieurs, résidentiels et professionnels.

Plus qu'observateurs ou commentateurs, ils sont acteurs de la transition technologique et énergétique du secteur grâce à la valeur ajoutée des installations d'éclairage modernisées qu'ils offrent.

Mesurer l'impact environnemental de l'éclairage

Publié le 18 juillet dernier par l'association PEP, le PSR Luminaires est un outil très attendu par la filière du bâtiment pour mesurer de manière consensuelle, fiable et équitable l'impact environnemental de l'éclairage.

PEP Ecopassport, un programme reconnu pour mesurer l'impact environnemental



Créée en 2010, l'association PEP a pour vocation de porter le programme de déclaration environnementales PEP Ecopassport, pour la filière des équipements électriques du bâtiment. L'objectif du programme PEP Ecopassport est de permettre une évaluation de l'impact environnemental des produits électriques du bâtiment et de certifier ces évaluations, grâce à un réseau de vérificateurs habilités. Il est reconnu tant au niveau national par les pouvoirs publics qu'au niveau Européen et jusqu'aux Etats-Unis.

Des règles spécifiques au secteur de l'éclairage

Pour fonctionner, le programme PEP Ecopassport s'appuie sur la norme internationale de référence ISO 14025 et sur l'analyse du cycle de vie multicritères. Il comporte des règles générales communes à tous les équipements électriques du bâtiment (*Product Category Rules – PCR*) et un ensemble de règles spécifiques à chaque catégorie (*Product Specific Rules – PSR*).

Sans PSR pour l'éclairage, c'est chaque fabricant qui détermine lui-même (et unilatéralement) les hypothèses prises pour réaliser l'analyse du cycle de vie (ACV) d'un luminaire. Charge ensuite au vérificateur habilité de confirmer la validité de ces hypothèses, choisies pour calculer l'impact environnemental du produit.

En conséquence, d'un fabricant à l'autre, les hypothèses peuvent différer (chacun étant malgré tout en mesure de justifier celles qu'il a choisi) et les résultats sont difficilement comparables.

Des fabricants engagés

Les documents du programme PEP Ecopassport, qu'il s'agisse du PCR et ses mises à jour, ou des PSR et leurs mises à jour, sont toujours rédigés de manière consensuelle par les experts de la filière industrielle concernée. Pour le **PSR Luminaires**, ce sont donc les fabricants d'éclairage qui se sont réunis afin de définir ensemble les règles à utiliser pour mesurer l'impact environnemental de leurs produits.

Ces travaux, initiés dès 2010 par le Syndicat de l'éclairage, viennent de s'achever : pour parvenir à la construction d'un PSR conforme et adapté, la filière de l'éclairage (représentée par le Syndicat de l'éclairage et le GIL, tous deux actifs sur ce dossier) a dû acquérir de nouvelles compétences, et procéder à des arbitrages astucieux pour que tous les produits d'éclairage, de la lampe de chevet au luminaire d'éclairage public, puissent être évalués selon ces règles communes.

Note : la revue critique est un audit indépendant qui vise à certifier la conformité du PSR avec les règles du programme PEP Ecopassport. Elle joue un rôle important dans la robustesse et l'universalité du programme.

Une évaluation environnementale équitable

Grâce à la publication, en juillet 2018, du PSR Luminaires, il est possible de déterminer l'impact environnemental des produits d'éclairage (les luminaires) de manière plus équitable. En effet, les hypothèses choisies sont communes à toute la famille de produits (scénario d'utilisation, de fin de vie...), avec deux bénéfices principaux :

- faire des ACV (et des fiches PEP) sera plus aisé car les fabricants seront aidés par les règles du PSR pour conduire cette analyse
- la comparaison de l'impact environnemental des luminaires entre eux sera améliorée car disposer de règles communes permet de mettre les produits sur le même pied d'égalité



PROGRAMME PEP ecopassport®

PSR

REGLES SPECIFIQUES AUX LUMINAIRES

PSR-0014-ed1-FR-2018 07 18
Selon PSR-modele-ed1-FR-2015 03 20

© 2018 Association P.E.P.

Copyright des PSR

Les Règles de Catégories de produits spécifiques sont la propriété © du programme de PEP ecopassport®, si rien de particulier n'a été spécifié (par exemple, une publication croisée avec des PSR d'autres programmes). L'utilisation des PSR pour tout autre but que le développement et l'enregistrement de PEPs dans le programme international PEP ecopassport® est soumise à autorisation par le Secrétariat général, qui peut être contacté via : contact@pep-ecopassport.org

Publié le 18 juillet 2018, le PSR Luminaires permet désormais une mesure fiable et équitable de l'impact environnemental de l'éclairage



« La profession salue la publication du PSR Luminaires, attendu depuis plusieurs années par les fabricants d'une industrie qui, notamment grâce aux progrès apportés par la LED, est particulièrement attentive à l'impact environnemental de ses produits » Laurent Prat – PDG de Sécurlite et administrateur du Syndicat de l'éclairage, membre de l'Association PEP

Forte demande du marché

Bien que cela n'engage en rien la validité des fiches PEP, c'est une forte demande du marché que de pouvoir comparer l'impact environnemental des produits entre eux : les maîtres d'ouvrage du secteur du bâtiment, déjà familiers des déclarations environnementales pour les produits du bâtiment avec celles de la base INIES, réclament de plus en plus d'éléments permettant d'évaluer l'impact environnemental du bâtiment dans son ensemble.

C'est donc naturellement qu'ils sollicitent des fiches PEP pour les équipements électriques du bâtiment, dont les luminaires. Certains fabricants, tels Legrand ou Schneider, ont d'ailleurs choisi de massivement certifier les données environnementales de leurs produits pour répondre à ces attentes.



« Début 2018, nous réalisons déjà 67 % de notre chiffre d'affaires avec des produits disposant d'un PEP. Nous poursuivons nos efforts pour atteindre 80 % à la fin de l'année" Nathalie Coursière - Coordinateur normalisation de Legrand et administratrice du Syndicat de l'éclairage - membre de l'Association PEP

L'expérimentation Bâtiment à énergie positive et réduction carbone (aussi appelée E+C-) du Ministère de l'écologie illustre cet engouement pour les données environnementales des produits. Préfigurant la réglementation à venir sur la performance environnementale des bâtiments, cette expérimentation reconnaît les fiches PEP comme une certification recevable de l'impact environnemental des produits, y compris ceux de l'éclairage. On peut donc s'attendre à voir de plus en plus de fabricants proposer ce type de données aux prescripteurs et utilisateurs de leurs luminaires.

Pour tous renseignements complémentaires :
Lionel Brunet – 06 37 35 74 45 – lionel.brunet@syndeclairage.com

 @SyndEclairage

Les fabricants adhérents au Syndicat de l'éclairage

